

**Convention d'échanges de données numériques entre  
la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société publique locale  
La Fabrique Métropolitaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

entre

**La Communauté Urbaine de Bordeaux** sise Esplanade Charles de Gaulle, 33 076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, habilité par délibération n° ...../..... du ..... désignée ci-après **la Cub**.

d'une part,

et

**La Société publique locale La Fabrique Métropolitaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux**, sis au 60-64 rue Joseph ABRIA, 33000 BORDEAUX, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Arnaud LECROART, habilité par le conseil d'administration de la SPL du 23 mars 2012, désignée ci-après **la SPL – LaFAB**.

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

I – La Cub conçoit et met en œuvre des politiques publiques sur son territoire dans les domaines de l'urbanisme, des espaces publics, de l'habitat, des transports urbains, du développement économique et l'environnement.

Dans le cadre de ses compétences, la Cub constitue des bases de données dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG) et réalise une modélisation en 3D de son territoire.

Par convention de mars 1992, elle a été autorisée par la DGFIP, à utiliser les données de la couche cadastrale de la banque de données territoriale.

A ce titre, elle est soumise à l'AU001 de la CNIL en ce qui concerne les traitements de données à caractère personnel qui y sont incluses.

II – La SPL – LaFAB a été créé par délibération de la Cub n° 2011/0770 du 25 novembre 2011, entre la CUB et ses communes membres, pour procéder, au profit de ses actionnaires, à toutes opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, des espaces compris à l'intérieur du périmètre de la communauté urbaine de Bordeaux.

Un premier marché de prestations de services est intervenu entre la Cub et la SPL – LaFAB, conformément à la délibération n° 2012/0387 du 22 juin 2012, pour préciser le programme de travail de la SPL – LaFAB jusqu'au 31 décembre 2013. Les nécessaires actualisations dont il fera l'objet à l'occasion des renouvellements successifs, ne remettront pas en cause son article 7, relatif à la propriété des résultats produits au titre dudit marché.

Cet article instaure, en effet, au profit de la Cub, la cession des droits de propriété que détiendrait la SPL-LaFAB sur l'intégralité des résultats du marché notamment les données et bases de données, conformément à l'option B du CCAG PI.

Par ailleurs, conformément à la délibération 2013/0276 du 26 avril 2013, par avenant N°6 à la convention de mars 1992 intervenue entre la Cub et la DGFIP, la SPL – LaFAB, s'est vue reconnaître, la qualité de destinataire des données cadastrales présentes dans le SIG de la Cub et est habilitée à les utiliser en interne,

La SPL LaFAB souhaite exploiter les données du SIG de la Cub, dans son environnement propre, afin de répondre aux besoins de connaissances et de gestion opérationnelle du territoire.

III – Par délibération 2013/0053 du 18 janvier 2013, le conseil de communauté a décidé que les données publiques réutilisables de la Cub le seraient à titre gratuit, sous la licence libre ODBL, toutefois, elle pourra, sur décision préalable, soumettre certains jeux de données identifiés, à des conditions spécifiques de réutilisation.

IV – L'échange d'informations sous forme numérique participe au développement d'une vision commune et cohérente du territoire, facilite la conduite des études, valorise les données, les rend plus homogènes, et plus généralement, permet d'améliorer l'efficacité de chacun.

Afin d'améliorer la disponibilité réciproque des informations existantes, la Cub et la SPL – LaFAB souhaitent établir un cadre contractuel d'échange de données numériques en complément des dispositions de l'article 7 de la convention autorisée par délibération n° 2012/0387 du 22 juin 2012.

## **ARTICLE I - Objet de la convention**

Dans leurs domaines de compétences, les partenaires s'engagent à se mettre mutuellement à disposition certaines données numériques issues de leurs systèmes d'information, qu'ils en soient propriétaires ou qu'ils ne disposent que d'un droit d'utilisation, dès lors que celui-ci les y autorise.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'échanges de données numériques entre la Cub et la SPL – LaFAB, sur l'ensemble du territoire de la CUB (cf. Annexe 3), et en particulier les conditions :

- ◆ d'utilisation par la Cub des données numériques constituées par la SPL – LaFAB, ou par un tiers pour le compte de la SPL-LaFAB, mais pour lesquelles celle-ci dispose d'un droit d'utilisation et de diffusion à des partenaires, extraites du système d'information de la SPL – LaFAB,
- ◆ d'utilisation par la SPL – LaFAB des données propriété de la CUB ou dont le propriétaire est un tiers mais pour lesquelles la Cub dispose d'un droit d'utilisation et de diffusion à des partenaires, extraites du système d'information de la Cub,
- ◆ d'information réciproque sur l'évolution des données numériques du système d'information de la Cub et du système d'information de la SPL – LaFAB en vue de développer le partenariat,

- ◆ d'information réciproque sur l'utilisation des outils informatiques, et notamment : les systèmes d'information géographique, les outils de modélisation en 3D du territoire et de ses projets, et par extension tout outil de nature à faciliter les collaborations.

Ainsi, la Cub et la SPL – LaFAB conviennent :

- ◆ de se tenir mutuellement informées de l'évolution de leurs systèmes (données nouvelles disponibles, études menées, applications développées, mises à jour)
- ◆ de mettre à disposition l'une de l'autre les données nouvelles recueillies ou les mises à jour dans le respect des règles et conditions définies par la présente convention
- ◆ de respecter dans la mesure du possible, la cohérence des données numériques de leur système d'information afin de faciliter les échanges.

Le partenariat ainsi défini ne comporte aucun caractère d'exclusivité.

La présente convention ne traite pas de l'ensemble des échanges de données entre les parties et leurs partenaires respectifs, et ni des conditions d'utilisation des informations mises à disposition ponctuellement ou dans le cadre d'autres conventions de partenariat.

Les parties sont informées que les données sont susceptibles d'être protégées tant par le droit d'auteur que par le droit des producteurs de bases de données et sont soumises de ce fait à des restrictions d'utilisation précisées dans la présente convention et dans ses annexes.

La présente convention, dont les dispositions complètent l'article 7 du marché de prestation intervenue entre la Cub et la SPL- LaFAB visée en préambule, ne modifie pas l'économie de celui-ci :

- ◆ la Cub demeure propriétaire « ab initio », au titre de l'option B du CCAG PI, des données et bases de données produites par la SPL-LaFAB, constituant des résultats du marché de prestations de service la reliant à la Cub. La présente convention n'accorde aucune cession de droit de propriété intellectuelle, mais une simple mise à disposition des données :
- ◆ la Cub accorde à la SPL-LaFAB un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif, d'utiliser les données pour ses besoins.
- ◆ Pour les données ou bases de données propriété en propre de la SPL-LaFAB et non commanditées par la Cub, celle-ci accorde à la Cub un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif, d'utiliser les données pour ses besoins.
- ◆ Pour les données ou bases de données, propriété de tiers sur lesquelles la SPL-LaFAB détient un droit d'utilisation, celle-ci prend toute disposition notamment via une clause de cessibilité, pour faire accorder à la Cub un droit personnel, non cessible, non transmissible et non exclusif, d'utiliser les données pour ses besoins.

## **ARTICLE II – Étendue des droits d'utilisation des fichiers issus des systèmes d'information des parties**

Les parties se concèdent à titre non exclusif le droit d'utiliser ou faire utiliser les données dont elles sont respectivement propriétaires, en l'état ou modifiées, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, dans les limites d'utilisation spécifiées pour chaque donnée dans les annexes 1 et 2 et dans le respect des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 (loi CADA) relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés..

Ces concessions se font suivant les modalités fixées dans le présent article.

### **II.1 – Usage pour les besoins propres des deux parties**

#### **II.1.1**

La SPL – LaFAB concède à la Cub le droit non exclusif et non cessible d'utiliser les fichiers de données numériques définis en annexe 1 à des fins internes et pour ses besoins propres dans le cadre de l'exploitation de son système d'information.

La Cub est autorisée à exploiter les données (notamment : extractions, publications), dans le respect des droits concédés par les tiers à la SPL – LaFAB et des droits moraux de l'auteur (art. L121-1 du code la propriété intellectuelle).

Les mentions particulières de copyright (droits réservés) indiquées dans l'annexe 1 devront figurer, de manière lisible, sur tous les documents, internes ou externes, uniques ou reproduits sur les vues géographiques des écrans informatiques, utilisant tout ou partie des fichiers listés en annexe 1, ou sur toutes les études et analyses réalisées à partir de tout ou partie des données.

La Cub ne pourra sous-licencier des droits d'utilisation des données issues du système d'information de la SPL – LaFAB, dans le respect des droits concédés par des tiers à la SPL- LaFAB, que ce soit à titre onéreux ou gracieux, sans l'accord préalable écrit de la SPL – LaFAB.

#### **II.1.2**

La Cub concède à la SPL – LaFAB le droit non exclusif et non cessible d'utiliser les fichiers de données numériques définis en annexe 2 à des fins internes et pour ses besoins propres dans le cadre de l'exploitation de son système d'information.

La SPL – LaFAB est autorisé à exploiter les données, dans le respect des droits concédés, par la Cub, ou par les tiers à la Cub et des droits moraux de l'auteur (art. L121-1 du code la propriété intellectuelle).

La SPL – LaFAB pourra utiliser l'information tirée des fichiers pour la fabrication de publications dans le respect des droits, obligations et limites définis par la CUB en annexe 2.

Les mentions particulières de copyright (droits réservés) indiquées dans l'annexe 2 devront figurer, de manière lisible, sur tous les documents, internes ou externes, uniques ou reproduits sur les vues géographiques des écrans informatiques, utilisant tout ou partie des fichiers listés en annexe 2, ou sur toutes les études et analyses réalisées à partir de tout ou partie des données.

Toute autre utilisation sera soumise à autorisation de la Cub.

La SPL – LaFAB ne pourra sous-licencier des droits d'utilisation des données issues du système d'information de la Cub, que ce soit à titre onéreux ou gracieux, sans l'accord préalable et écrit de la Cub.

### **II.1.3**

Ces droits concédés comprennent l'utilisation sur Intranet, Extranet et Internet, sauf limitation contraire prévue aux annexes 1 et 2.

Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont concédés pour le monde entier.

## **II.2 - Utilisation par les prestataires des deux parties de données appartenant en propre à l'une des parties**

### **II.2.1**

La Cub pourra mettre à disposition de ses prestataires une copie ou un extrait des fichiers appartenant à la SPL-LaFAB, définis en annexe 1, pour réaliser des études dans le cadre de ses compétences.

La Cub fera signer aux prestataires un acte d'engagement définissant les conditions d'utilisation sur le modèle produit en annexe 4.

Cette mise à disposition ne permet en aucun cas aux prestataires de la Cub de reproduire et/ou diffuser pour leur propre compte ou le compte d'autrui des fichiers transmis, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

À la fin de chaque prestation, la Cub s'engage à obtenir des prestataires la restitution ou la destruction des fichiers mis à leur disposition.

Toute autre communication ou diffusion de documents reproductibles ou numériques visés par le présent article II.2.1, doit être au préalable autorisée par la SPL – LaFAB.

### **II.2.2**

La SPL – LaFAB pourra mettre à disposition de ses prestataires une copie ou un extrait des fichiers définis en annexe 2, appartenant à la Cub, pour réaliser des études dans le cadre de ses compétences.

La SPL – LaFAB fera signer aux prestataires un acte d'engagement définissant les conditions d'utilisation sur le modèle produit en annexe 4.

Cette mise à disposition ne permet en aucun cas aux prestataires de la SPL – LaFAB de reproduire et/ou diffuser pour leur propre compte ou le compte d'autrui des fichiers transmis, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

À la fin de chaque prestation, la SPL – LaFAB s'engage à obtenir des prestataires la restitution ou la destruction des fichiers mis à leur disposition.

Toute autre communication ou diffusion de documents reproductibles ou numériques visés par le présent article II.2.2, doit être au préalable autorisée par la Cub.

## **II.3 – Données numériques issues des systèmes d'information et appartenant à des tiers**

### **II.3.1**

Concernant les fichiers dont les données numériques appartiennent à des tiers, la SPL – LaFAB concède un droit d'utilisation à la Cub dans le respect des prescriptions prévues à l'article VII et sous réserve que les conventions et avenants qui lient la SPL – LaFAB à chacun des propriétaires l'y autorisent.

La SPL-LaFAB s'engage à obtenir des tiers, une clause de cessibilité au bénéfice de la Cub lui permettant d'utiliser les données conformément à la présente convention.

Avant toute diffusion et mise à disposition de ces fichiers, et afin de respecter la réglementation relative à la propriété intellectuelle, la Cub devra avoir obtenu l'accord exprès et écrit de la SPL – LaFAB.

### **II.3.2**

Concernant les fichiers dont les données numériques appartiennent à des tiers, la Cub concède un droit d'utilisation à la SPL – LaFAB dans le respect des prescriptions prévues à l'article VI et sous réserve que les conventions et avenants qui lient la Cub à chacun des propriétaires l'y autorisent.

Avant toute diffusion et mise à disposition de ces fichiers, et afin de respecter la réglementation relative à la propriété intellectuelle, la SPL – LaFAB devra avoir obtenu l'accord exprès et écrit de la Cub.

## **II.4 - Modalités techniques de mise à disposition**

### **II.4.1**

La SPL – LaFAB met les fichiers de données numériques à disposition de la Cub selon les modalités techniques définies en annexe 5.

### **II.4.2**

La Cub met les fichiers de données numériques à disposition de la SPL – LaFAB selon les modalités techniques définies en annexe 6.

## **ARTICLE III – Propriété des données**

La Cub et la SPL – LaFAB gardent tous leurs droits et obligations sur les fichiers définis en annexe 1 et 2 conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

La Cub et la SPL – LaFAB s'engagent à ne pas porter atteinte directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire d'un tiers aux droits et aux obligations de chacun. La Cub et la SPL – LaFAB s'engagent notamment à tenir compte de la qualité et de la précision des données dans les utilisations qui en seront faites.

La Cub et la SPL – LaFAB s'engagent à prendre au regard de son personnel, et de leurs prestataires, toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de propriété sur les fichiers et à veiller à ce que des tiers non autorisés ne puissent y avoir accès.

La Cub et la SPL – LaFAB s’engagent à maintenir en permanence les mentions de propriété et le copyright (droits réservés) figurant sur les fichiers, la documentation, ainsi que sur tout média.

La Cub et la SPL – LaFAB s’engagent à s’informer mutuellement et sans délai, dans le cas où un tiers menacerait d’entamer une action en contrefaçon à l’encontre des données mises à disposition dans le cadre de la convention.

La Cub et la SPL – LaFAB émettront toute opposition à ladite procédure et prendront toutes les mesures pour informer les tiers sur les droits de propriété des fichiers.

#### **ARTICLE IV - Conditions de mise à jour des fichiers du système d’information des deux parties**

Chacune des parties a eu l’occasion de prendre connaissance de la description des données, fichiers, bases de données et autres informations de l’autre partie, que ce soit pour des données existantes, des données en cours de constitution, ou des données à créer telles que listées dans les annexes 1 et 2, d’obtenir toute information nécessaire sur ceux-ci et déclare être parfaitement informée de leur contenu, organisation et limites (cf. annexes 1 et 2 sur les formats d’échanges, annexes 5 et 6 sur les conditions d’échanges)..

Les deux parties s’engagent à fournir la dernière version des fichiers de données numériques disponibles et mis à jour conformément à la périodicité indiquée dans les annexes 1 et 2.

#### **ARTICLE V - Participation financière**

Les droits d’utilisation afférents aux données et aux fichiers numériques mis à disposition de la Cub par la SPL – LaFAB tels que définis en annexe 1 sont consentis à titre gratuit.

Les droits d’utilisation afférents aux données et aux fichiers numériques mis à disposition de La SPL – LaFAB par la Cub tels que définis en annexe 2 sont consentis à titre gratuit.

#### **ARTICLE VI – Responsabilité**

La Cub et la SPL – LaFAB certifient chacun que les fichiers transmis sont conformes aux fichiers utilisés pour ses propres besoins dans le cadre de son système d’information.

Il est expressément convenu que la Cub et la SPL – LaFAB sont soumis à une obligation de moyens pour l’exécution de la présente convention.

En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour vérifier la fiabilité des données, la Cub et la SPL – LaFAB ne pourront être tenues pour responsables des erreurs de localisation, d’identification, ou des imprécisions qui pourraient être mises en évidence à l’occasion d’une utilisation particulière de ces fichiers, en particulier lors d’une enquête sur le terrain, d’une incompatibilité des fichiers avec leur système d’information ou d’une inadéquation des fichiers à leurs besoins.

La Cub et la SPL – LaFAB conviennent de s’informer et respecter les modalités de constitution des fichiers fournis et des contraintes d’utilisation qui en découlent.

Les parties sont informées que certaines données comportent des restrictions d’usage de par leur nature (données personnelles, données sensibles, secret...)

Concernant le traitement de données à caractère personnel, la Cub et la SPL – LaFAB s'engagent, chacun pour ce qui les concerne, à effectuer les déclarations et/ou demande d'autorisation aux organismes compétents notamment auprès de la CNIL pour les informations qui leurs sont mises à disposition et s'obligeront au respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les parties veilleront à informer les personnes concernées de la finalité des traitements, ainsi que de leur droit d'accès et de modifications ou d'opposition lors de la collecte d'information.

La Cub et la SPL – LaFAB conviennent de s'informer des difficultés éventuelles qu'ils rencontreront, ainsi que des erreurs ou omissions qu'ils pourraient relever, afin de permettre la prise en compte de ces éléments lors d'une mise à jour des fichiers ou des applications.

En aucun cas, la Cub et la SPL – LaFAB ne pourront être tenus responsables des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des informations contenues dans les fichiers informatiques, de l'intégration ou des conséquences de l'intégration de ces fichiers informatiques dans leur système d'information.

### **ARTICLE VII – Modalités de suivi de la présente convention**

La Cub et la SPL – LaFAB conviennent de procéder, autant que de besoin et de façon continue, à l'actualisation des annexes de la présente convention, afin d'y intégrer d'un commun accord entre les parties les nouveaux fichiers de données numériques pouvant entrer dans le champ de la convention, les éventuelles modifications de périmètre et les modalités et moyens techniques liées à des évolutions fonctionnelles ou techniques.

Une réunion annuelle entre la Cub et la SPL – LaFAB sera organisée pour faire le bilan de l'application de cette convention et pour étudier toute adaptation nécessaire si besoin. A cette réunion annuelle, participeront à parts égales, des représentants de chacune des parties.

### **ARTICLE VIII- Durée de la convention et résiliation**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par les parties.

Elle est conclue pour une durée de **5** ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Elle pourra être reconduite sur demande expresse des deux parties, par l'envoi d'un courrier simple, au plus tard dans les deux mois précédant l'issue du présent contrat, pour une période de **5** ans.

En cas de non reconduction et sauf accord particulier, la Cub et la SPL – LaFAB garderont le droit d'utiliser, sans limite de durée, sous leur responsabilité exclusive, les données disponibles à la date de fin d'application de la convention, dans l'état où elles se trouvent à cette date et ne bénéficieront plus des mises à jour. Les droits et obligations d'usage décrits dans la présente convention perdureront, sans limite de durée, sauf dispositions contraires prévues dans les conventions passées entre chacun des parties et des organismes tiers, en ce qui concerne les données mutuellement conservées par chaque partie.

En cas de manquement grave d'une des parties à ses obligations contractuelles, en particulier en ce qui concerne l'utilisation externe des fichiers et la mention de la source des fichiers utilisés et s'il n'est remédié à ce manquement dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en

cause, l'autre partie pourra résilier la présente convention et demander l'indemnisation du préjudice subi du fait de ce manquement.

### **ARTICLE IX - Règlement des litiges**

Si des difficultés surviennent entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, une solution amiable sera d'abord recherchée. A défaut d'accord, le litige sera déféré, par la partie la plus diligente, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Convention établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Bordeaux, le ..... /...../.....

Le Directeur Général Délégué de La  
Société publique locale La Fabrique  
Métropolitaine de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux

Le Président de la Communauté Urbaine  
de Bordeaux

Arnaud LECROART

Vincent FELTESSE

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Fichiers de données numériques issus du système d'information de la SPL – LaFAB remises ou mis à disposition de la Cub

Annexe 2 : Fichiers de données numériques issus du système d'information de la Cub mis à disposition de la SPL – LaFAB.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres concernés par les échanges de données numériques

Annexe 4 : Modèle d'acte d'engagement pour l'utilisation de données par des prestataires

Annexe 5 : Conditions, Moyens techniques de mise à disposition des données de la SPL – LaFAB

Annexe 6 : Conditions, Moyens techniques de mise à disposition des données de la Cub

Annexe 7 : Liste des organismes auxquels la Cub est autorisée à rediffuser les données fournies par la SPL – LaFAB

**ANNEXE 1 – FICHIERS DE DONNEES NUMERIQUES ISSUS DU SYSTEME D'INFORMATION DE La SPL – LaFAB.  
REMISES OU MIS À DISPOSITION DE LA CUB**

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation
Couches SIG produites par la SPL – LaFAB au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Autres Couches SIG produites par la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Bâtiments modélisés en 3D en niveau de détail 2 ou 3 (LOD2 ou 3 ) produites par la SPL – LaFAB au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML)	Annuelle	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL – LaFAB <année> et copyrights ( droits réservés ) liés à la production des données	Limité à l'usage interne
Autres Bâtiments modélisés en 3D en niveau de détail 2 ou 3 (LOD2 ou 3) et pouvant être diffusées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML)	Annuelle	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL – LaFAB <année> et copyrights ( droits réservés ) liés à la production des données	Limité à l'usage interne

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation
Modélisations en 3D de projets conduits sous maîtrise d'ouvrage de la SPL – LaFAB et informations documentaires associées au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML) formats de documents associés	Sur demande (si disponible)	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL – LaFAB <année> et copyrights ( droits réservés ) liés à la production des données	Limité à l'usage interne
Autres Modélisations en 3D de projets conduits sous maîtrise d'ouvrage de la SPL – LaFAB et informations documentaires associées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML) formats de documents associés	Sur demande (si disponible)	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL – LaFAB <année> et copyrights ( droits réservés ) liés à la production des données	Limité à l'usage interne
Modélisations en 3D de projets fournis par des maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire de la SPL – LaFAB et leurs maîtres d'œuvre et informations documentaires associées selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML) formats de documents associés	Sur demande (si disponible)	origine maîtres d'ouvrages	Source : copyrights ( Droits réservés ) liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre <année>	Limité à l'usage interne

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation
Résultats des exploitations de la matrice cadastrale (structure propriété, occupation des locaux, etc.) produites par la SPL – LaFAB au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	format shape ou compatible	Sur demande (si disponibl e)	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Autres Résultats des exploitations de la matrice cadastrale (structure propriété, occupation des locaux, etc.) selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	format shape ou compatible	Sur demande (si disponibl e)	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Référentiel foncier de niveau 1 et 2 produites par la SPL – LaFAB au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	format shape ou compatible	Sur demande (si disponibl e)	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Autres Référentiel foncier de niveau 1 et 2 selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	format shape ou compatible	Sur demande (si disponibl e)	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation
Autres données se rapportant au référentiel foncier ; fiche de bien, évaluation, etc. produites par la SPL – LaFAB au titre des marchés de prestations de services entre la CUB et la SPL-LaFAB et pouvant être diffusées selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	Word, Excel ou JPEG	Sur demande (si disponibl e)	Origine CUB par effet de convention initiale	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne
Autres données se rapportant au référentiel foncier ; fiche de bien, évaluation, etc. selon disponibilité	Secteurs 50 000 logts	Word, Excel ou JPEG	Sur demande (si disponibl e)	origine SPL – LaFAB. ou origine Tiers	Source : SPL-laFAB <année> ou Source : Tiers <année>	Limité à l'usage interne

Dans la colonne **Mention particulière de copyright ( Droits réservés )**, le vocable « année » sera remplacé par l'année de mise à disposition des données.

**ANNEXE 2 - FICHIERS DE DONNEES NUMERIQUES ISSUS DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA CUB  
ET MIS À DISPOSITION DE LA SPL – LAFAB**

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation *
Cadastre – données cartographiques	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine DGFIP	Source DGI PCI <année>	Limité à l'usage interne, et dans le respect des prescriptions CNIL
Cadastre – données littérales	CUB entière	format MAJIC ASCII	Annuelle	origine DGFIP	Source DGI PCI <année>	Limité à l'usage interne, et dans le respect des prescriptions CNIL
IGN BD Topo	CUB entière	format SIG (shapefile)	Pas de mise à jour	origine IGN	Source IGN BD Topo® 2007	Limité à l'usage interne,
Compléments cartographiques	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Sans limitation
Domaine public - Filiaire voies	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Sans limitation
Assainissement	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB / DSP	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
Eau potable	Périmètre concession	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB / concession	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
Eau potable SIAO	Périmètre SIAO	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine SIAO	Source SIAO <année>	Limité à l'usage interne,

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation *
Périmètres levers topographiques	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
PLU – Plan Local d'Urbanisme	CUB entière	format TIFF géo référencé	A chaque évolution	origine CUB	Source CUB SIG <date d'évolution>	Sans limitation
Réseaux hiérarchisé des voiries	CUB entière	format SIG (shapefile)	A chaque évolution	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Sans limitation
Tram et Bus de la CUB	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Sans limitation
Réseau INOLIA	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB / DSP	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
Périmètres Patrimoine	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
Écologie urbaine - Développement durable	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,
Unités géographiques statistiques	CUB entière	format SIG (shapefile)	Pas de mise à jour	origine INSEE / IGN	Source CUB SIG <année> pour les Ilots 99 Ou Source Contours 2008 Iris@ IGN	Limité à l'usage interne,
Signalisation verticale	CUB entière	format SIG (shapefile)	Annuelle	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne,

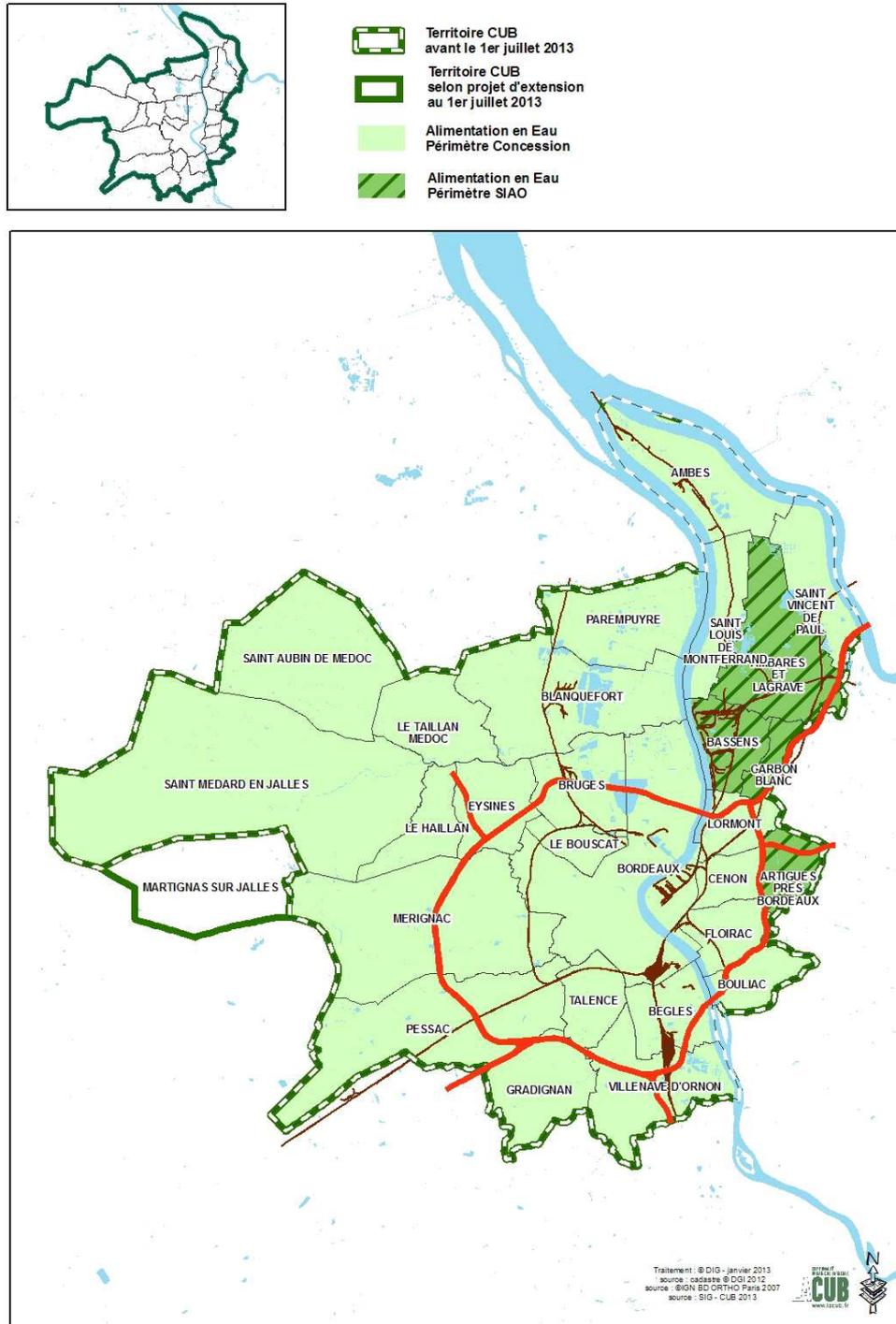
Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation *
Ortho photo plan 2008	CUB entière	format JPEG géo référencé	Pas de mise à jour	origine IGN	© IGN 2008, Ortho photo plan à haute résolution de la CUB	Limité à l'usage interne,
Ortho photo plan 2012	CUB entière	format JPEG géo référencé	Pas de mise à jour	origine CUB	© CUB 2012, Orthophotographie de La Cub.	Sans limitation
Modèle Numérique de Terrain (MNT)	CUB entière	Modèle 3D faces et/ou geotiff découpé par commune	Annuelle	origine CUB	Source : CUB SIG/Agglo3D <année>	Sans limitation
Bâtiments modélisés en 3D en niveau de détail 1 ou 2 (LOD1 ou 2) selon disponibilité	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML)	Annuelle	origine CUB	Source : CUB SIG/Agglo3D <année>	Limité à l'usage interne
Modélisations en 3D de projets conduits sous maîtrise d'ouvrage CUB et informations documentaires associées	CUB entière	format SIG (shapefile) et/ou modèle 3D (.3DS/ CityGML) formats de documents associés	Sur demande à la CUB (si disponible)	origine CUB/maîtres d'oeuvre	Source : CUB SIG/Agglo3D <année> et copyrights ( Droits réservés ) liés à la maîtrise d'oeuvre	Limité à l'usage interne

Description des collections de données numériques	Périmètre associé	Format de fichier	Périodicité de mise à jour	Propriétaire	Mention particulière de copyright ( Droits réservés )	Limite d'utilisation *
Résultats des exploitations de la matrice cadastrale (structure propriété, occupation des locaux, etc.)	Secteurs 50 000 logts	format JPEG	Sur demande à la CUB	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne
Résultats des exploitations des données DVF (demande de valeurs foncières)	Secteurs 50 000 logts	format JPEG	Sur demande à la CUB	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne
Résultats des exploitations des données AOS/DIA	Secteurs 50 000 logts	format JPEG	Sur demande à la CUB	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne
Référentiel foncier du service stratégie foncière	Secteurs 50 000 logts	format SIG (shapefile) et/ ou JPEG	Sur demande à la CUB	origine CUB	Source CUB SIG <année>	Limité à l'usage interne

Dans la colonne **Mention particulière de copyright ( Droits réservés )**, le vocable <année> sera remplacé par l'année de mise à disposition des données, et le vocable <date d'évolution> par la date d'opposabilité des données PLU mises à disposition.

\* Dans la colonne Limite d'utilisation \*, la limite d'utilisation proposée doit s'entendre HORS données libérées et téléchargeables sur le site de la Cub (<http://data.laCub.fr>). Par ailleurs, le guichet CADA de la Cub ([doc.adm@cu-bordeaux.fr](mailto:doc.adm@cu-bordeaux.fr)), est compétent pour toute demande de réutilisation de données publiques au titre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

# ANNEXE 3 - CARTOGRAPHIE DU PERIMETRE CONCERNE PAR LES ECHANGES DE DONNEES NUMERIQUES ( CUB entière )



## ANNEXE 4 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION DE DONNEES PAR DES PRESTATAIRES

### Mise à disposition de fichiers de données numériques

Acte d'engagement de la société *<nom société>*, représentée par *<nom représentant>*, dans le cadre de la délivrance d'un ensemble de fichiers de données numériques.

#### OBJET :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'utilisation dans lesquelles *<la Cub ou La SPL – LaFAB>* met les données et fichiers de données numériques extraits du Système d'Information de *<la Cub ou la SPL – LaFAB>* à disposition de la société ... .. pour l'usage précisé ci-après, à l'exclusion de tout autre utilisation non expressément autorisée par le donneur d'ordre .

*<liste et description des fichiers de données numériques>*

---

---

---

---

#### DUREE

---

---

---

#### FINALITE DES TRAITEMENTS

Les données numériques fournies et les traitements effectués par la société *<nom société>* ont pour seules fonctions :

*<Description de la mission confiée et de la finalité de la mise disposition des fichiers de données numériques>*

---

---

---

---

#### OBLIGATION DE DISCRETION ET DE SECURITE

La société *<nom société>* s'engage à respecter les obligations ci-dessous:

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés par *<la Cub ou la SPL – LaFAB >* autre que pour les besoins de l'exécution de la prestation,
- ne pas communiquer et céder ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sans l'autorisation expresse de *<la Cub ou la SPL – LaFAB>*,

- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données fournies par <la Cub ou la SPL – LaFAB> ,
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle pour assurer la conservation des documents et informations traités,
- détruire les données fournies par <la Cub ou la SPL – LaFAB> qu'elle n'aurait pas eu à restituer pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution de ses objectifs, y compris les éventuelles copies de sauvegarde qu'elle aurait été amenée à effectuer.
- La société <nom société> s'interdit toute exploitation des données pour le compte de tiers.

- La société <nom société> portera tout ou partie des mentions ci-dessous suivant les données utilisées :

« Source DGFIP PCI année », « Source CUB SIG CUB année », «Source CUB : SIG/Agglo3D année .... », « Source SIAO <année ..... »«Source SPL – LaFAB année ... » , « Source IGN BD Topo® 2007 » ,

Toute représentation graphique ou électronique de l'Ortho photo 2008 devra faire figurer la mention suivante: © IGN 2008, Ortho photo plan à haute résolution de la Cub.

<La Cub ou la SPL – LaFAB>, la Direction Générale des Finances Publiques et l'Institut Géographique National se réservent le droit de procéder à toute vérification qui leur paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées.

En cas de non-respect des prescriptions de la présente mise à disposition, <la Cub ou la SPL – LaFAB>, la Direction Générale des Finances Publiques et l'Institut Géographique National se réservent se réservent le droit de refuser toute nouvelle délivrance.

à Bordeaux, le **jj-mm-aaaa**

Pour **la Société** .....

.....

.....

**M.** .....

## **ANNEXE 5 - CONDITIONS, MOYENS TECHNIQUES DE MISE À DISPOSITION DES DONNEES DE LA SPL – LaFAB.**

### **5-1 : Moyens techniques**

Les fichiers de données numériques définis en annexe 1 seront mis à disposition de la Cub sur support numérique transmis par courrier.

### **5-2 : Systèmes de référence**

Les fichiers de données numériques définis en annexe 1 seront mis à disposition de la Cub dans les systèmes de référence suivants :

- en planimétrie (X ; Y) les données sont actuellement définies géographiquement en Lambert 93cc45, suite à la parution des décrets 2000-1276 du 26/12/2000 et 2006-272 du 3/03/2006.
- en altimétrie (Z), les informations concernant l'altimétrie sont données dans le système de nivellement IGN 69 (dit nivellement normal).

## **ANNEXE 6 - CONDITIONS, MOYENS TECHNIQUES DE MISE À DISPOSITION DES DONNEES DE LA CUB**

### **6-1 : Moyens techniques**

Les fichiers de données numériques définis en annexe 2 seront mis à disposition de la SPL – LaFAB sur support numérique transmis par courrier.

### **6-2 : Systèmes de référence**

Les fichiers de données numériques définis en annexe 2 seront mis à disposition de la Cub dans les systèmes de référence suivants :

- en planimétrie (X ; Y) les données sont actuellement définies géographiquement en Lambert 93cc45, suite à la parution des décrets 2000-1276 du 26/12/2000 et 2006-272 du 3/03/2006. La Communauté Urbaine a établi en liaison avec l'IGN les formules de transformation en Lambert 93cc45.
- en altimétrie (Z), les informations concernant l'altimétrie sont données dans le système de nivellement IGN 69 (dit nivellement normal).

## **ANNEXE 7 - LISTE DES ORGANISMES AUXQUELS LA CUB EST AUTORISEE À REDIFFUSER LES DONNEES FOURNIES PAR LA SPL – LaFAB**

- ▶ Les communes de la C.U.B.
  
- ▶ Les concessionnaires, fermiers, délégataires, exploitants des services publics communautaires sur le territoire de la C.U.B. pour les besoins du service :
  - ⤴ Eau : Lyonnaise des Eaux
  - ⤴ Assainissement : Société de Gestion de l'Assainissement de la CUB (S.G.A.C.)
  - ⤴ Transport : Keolis Bordeaux
  - ⤴ Réseau de chaleur : Rive Droite Environnement et sa société subdélégitaire Rive Droite Energie
  
- ▶ Les syndicats intercommunaux pour les besoins de leurs interventions sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux :
  - ⤴ SYSDAU ( Syndicat Mixte du Scot de l'aire Métropolitaine Bordelaise )
  - ⤴ SPIPA ( Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès)
  - ⤴ SPIRD ( Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite )
  - ⤴ SIAO (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Carbon Blanc)
  - ⤴ SIJALAG (Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne)
  
- ▶ Aquitanis
- ▶ A'urba : Agence d'urbanisme et de recherche Bordeaux Aquitaine
- ▶ C.H.U. Bordeaux (Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux)
- ▶ D.R.A.C. ( Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- ▶ École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux , ENSAP Bx
- ▶ EPA – Bordeaux Euratlantique
- ▶ GIP-GPV des Hauts de Garonne(Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes)
- ▶ Grand Port Maritime de Bordeaux ( ex PAB, Port Autonome de Bordeaux )
- ▶ Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de l'université de Bordeaux III
- ▶ PARCUB (ex BPA)
- ▶ Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Bordeaux »
  
- ▶ Toute personne physique ou morale qui sollicitera la communication de ces données, dans le respect des secrets protégés par la loi CADA (loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs).